

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2012

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Georges GOURGUES, maires-adjoints, Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, Mireille ROBERT, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIÈRES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Anne CORNU, Éliane CLÉMENT jusqu'à 23h20, Françoise POLI jusqu'à 23h20, Josette LANGLOIS jusqu'à 23h20, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND jusqu'à 23h20, Marie-Aleth GRARD (à partir de 20h45 et jusqu'à 23h20), Bogoul M'BAYE jusqu'à 23h20, Jean-Pierre LHOSPITAL jusqu'à 23h20, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M Dominique TAFFIN, procuration à Mme Roselyne ETTÉ,

M René FOURMANN, procuration à M. Bernard ZUNINO,

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à M. Jacques CALLEGARI,

Mme Isabelle SÉLÉMANY, procuration à Mme. Sophie RIGAULT,

Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. Joseph DELPIC,

Mme Christine DESMOND, procuration à Mme. Françoise POLI jusqu'à 23h20,

M. Fatima KHOBEIZI, procuration à Mme Éliane CLÉMENT jusqu'à 23h20,

M. Christian SOUBRA, procuration à Mme. Marie-Aleth GRARD jusqu'à 23h20.

Absents :

A partir de 23h20 : Mme Christine DESMOND, Mme Eliane CLEMENT, Mme Fatima KHOBEIZI, Mme Josette LANGLOIS, Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND, Mme Marie-Aleth GRARD, M. Christian SOUBRA, Mme Bogoul M'BAYE, M. Jean-Pierre LHOSPITAL.

Secrétaire :

M. Jacques CALLEGARI

Approbation des procès-verbaux du 30 janvier 2012 et du 13 février 2012 :

Les procès-verbaux du 30 janvier 2012 et du 13 février 2012 sont approuvés par 24 voix pour et 11 abstentions.

Alain LAFORÊT relate la situation politique du Nord du Mali et adresse une pensée collective aux habitants de Ber et, d'une façon plus générale, à tous les habitants de ce pays.

Jean-Louis BERLAND regrette le peu d'informations dans le magazine municipal relatives aux prochaines élections (bureaux de vote, vote par procuration...). Le maire indique que des courriers ont été adressés à chacun des électeurs concernés par le redécoupage des bureaux.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décision n°2012-009 : Convention avec ETHIC ETAPES Coté Lac d'Evian-les-Bains pour l'accueil de 7 jeunes fréquentant le club Ados et Préados et 2 accompagnateurs du 14 au 21 avril 2012. Montant TTC : 2 193, 90 €.

Décision n°2012-010 : Convention avec l'association VILA NOVA, domiciliée 6 allée du Valois 91090 LISSES, pour la mise en place d'un stage de Zumba du 20 février au 3 mars 2012. Montant TTC : 330 €.

Décision n°2012-011 : Convention avec la société FLORENTIN MUSIC VIDÉO GROUP, domiciliée 27 rue des Frères Lumière 91080 COURCOURONNES, pour un stage de vidéo le 24 février 2012 à l'intention des jeunes fréquentant le club Ados-Préados. Montant TTC : 400 €.



Décision n°2012-012 : Convention avec l'association UNIS-CITÉ ÎLE-DE-FRANCE, domiciliée au 26 avenue Gounod 91260 JUVISY-SUR-ORGE, pour un stage de handball à l'intention des jeunes fréquentant le club Ados-Préados.

Décision n° 2012-013 : Contrat avec l'association ENSEMBLE DE CAELIS-STRATUS domiciliée au 80 rue d'Athis 61100 FLERS pour un concert le mercredi 11 avril 2012 à 20h dans l'Eglise du vieux Saint-Michel dans le cadre du Festival Voix 2012. Montant TTC : 3 000 €.

Décision n°2012-023 : ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2012-003. Convention avec la société OTENTIK JUNIORS, domiciliée 4105 rue de Franche Comté 39220 BOIS D'AMONT, pour l'accueil de 7 jeunes fréquentant le club Ados Préados et 2 accompagnateurs du 20 au 24 février 2012 dans le cadre d'un séjour de ski. Montant TTC : 3 726 €.

Décision n°2012-024 : Modification de la régie d'avances auprès de l'EMMA pour les dépenses de matériel et de fonctionnement ainsi que les dépenses liées à l'organisation de séjours culturels à l'étranger.

Décision n°2012-025 : Convention avec la compagnie QUARTET BUCCAL, domiciliée au 31 avenue Francois Mitterrand 91200 ATHIS MONS, pour 3 séances d'ateliers de chant en mars 2012 dans le cadre de la réalisation artistique d'une "chorale éphémère". Montant TTC : 1 065 €.

Décision n°2012-026 : Convention avec Mme Annie DESRUES, domiciliée 4 rue Villepreux 78450 CHAVENAY, pour un atelier de fabrication de perles et bijoux à l'intention des animateurs des centres de loisirs de la Ville.

Décision n°2012-027 : Convention avec le Centre de Prévention Formation et Insertion (CEPFI), domicilié 3 rue Saint Exupéry 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour la mise en place d'ateliers abordant des problèmes d'ordre éducatif et relationnel. Montant : 4 800 €.

Décision n°2012-028 : Convention avec FLORENTIN MUSIC VIDÉO GROUP, domicilié 2 rue Amadeus Wolfgang Mozart 91080 COURCOURONNES, pour un stage de réalisation d'un CD 5 titres de style RAP à l'intention des jeunes fréquentant le club Ados Préados. Montant : 500 €.

Décision n°2012-029 à 2012-047 : Achats, renouvellements et conversions de concessions funéraires.

Décision n°2012-048 : Contrat avec l'association M&A PRÉVENTION domiciliée ACO Circuit des "24 heures" 72019 LE MANS cedex 2, pour assurer une action de prévention routière intitulée "critérium du jeune conducteur" pour les enfants de 6 à 14 ans les 14 et 15 mai 2012. Montant TTC : 4 682,34 €.

Décision n°2012-049 : Convention avec l'association STRUCTURES SONORES ET PÉDAGOGIE domiciliée au 17 rue des Fusillés 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour la mise en place d'un atelier de création musicale chaque mercredi de 10h à 11h du 7 mars au 13 juin 2012 au centre de loisirs maternel Lamartine. Montant TTC : 1 135 €.

Décision n°2012-050 : Convention d'occupation précaire avec le CCAS pour un logement communal de type F3 sis 61 rue de Montlhéry 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE au sein du groupe scolaire Jules Ferry. Montant mensuel du loyer : 335 €.

Décision n°2012-051 : Désignation de Maître SCHARR domicilié 82, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre des désordres affectant le restaurant du groupe scolaire Jules FERRY à la suite des travaux d'extension.

Décision n°2012-052 : Convention avec l'association Vila Nova, domiciliée 6 allée du Valois 91090 LISSES, pour 4 séances de Zumba en mars et avril 2012 à l'intention des jeunes fréquentant le club Ados Préados. Montant : 200 €.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
2011 147	Achat et livraison de fournitures scolaires et activités manuelles pour les services scolaires et animation de la ville de Saint-Michel-sur-Orge	Nouvelle Librairie Universitaire SCOP 89470 MONETEAU	MAPA MU FCS	Mini : 20 000 € Maxi : 60 000 €	1 an reconductible 3 fois
PA 11 148	Réhabilitation partielle de l'Hôtel de Ville				
Lot 4	Plomberie Sanitaire Chauffage	Fleureau Thierry 91470 FORGES LES BAINS	MAPA MU Travaux	3 935,67 €	10 jours
Lot 6	Carrelage – Faïence	ADLVO 91410 DOURDAN	MAPA MU Travaux	1 500,00 €	1 semaine calendaire
PA 12 07	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre municipal de la Guette	AO2A / GREG / RTC 77 / AR-C / LHERITEAU 91300 MASSY	MAPA MU PI	106 485,00 €	12 semaines
PA 12 08	Achat de billets d'avion pour les congés bonifiés des agents de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge	PA 12 08A Agence Carlson Wagonlit Distribution HAVAS 91700 SAINTE-GENEVIEVE- DES-BOIS VOYAGES PARIS MAGENTA 28200 LA CHAPELLE DU NOYER	Accord Cadre et 1er marché subséquent Procédure adaptée	Mini: 0 Maxi: 20 000 €	3 ans

2012-068 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION À COMPRENDRE DANS LES RÔLES GÉNÉRAUX DE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 voix contre,
DÉCIDE en conséquence de fixer à **11 479 214 €** le montant des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2012 et les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 18 %
- Foncier bâti : 19,80 %
- Foncier non bâti : 81,09 %.

2012-069 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions,
DÉCIDE de procéder à une décision modificative sur l'exercice 2012 dont les écritures et opérations comptables qui en découlent sont les suivantes (en €) :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

	<u>BP</u>	<u>Proposition</u>	<u>DM</u>
022 dépenses imprévues	10 000	0	-10 000
Total :	24 573 308	24 563 308	-10 000

Recettes :

	<u>BP</u>	<u>Proposition</u>	<u>DM</u>
7311 Contributions directes :	11 592 700	11 479 214	- 113 486
7411 Dotation forfaitaire	4 609 362	4 695 800	86 438
7322 Dotation de solidarité communautaire	218 309	229 914	11 605
74833 Etat - compensation au titre de la taxe professionnelle	39 184	38 312	-872
74834 Etat - compensation exonérations taxes foncières	82 025	87 077	5 052
74835 Etat - compensation exonérations taxe habitation	214 143	215 406	1 263
Total :	16 755 723	16 745 723	- 10 000

2012-070 : CHANTIER D'INSERTION ESPACES VERTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion par l'activité économique à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'association Études et Chantiers Île-de-France (ECIDF),

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents.

2012-071 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à répondre en tant que gestionnaire d'un centre social à l'appel à projets « Promotion de la culture scientifique et technique en Essonne » 2012,

AUTORISE le maire, à signer les dossiers de demande de subvention et les conventions sur l'exercice 2012 auprès de la direction du développement économique et de la recherche du Conseil Général de l'Essonne,

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

2012-072 : MISE EN PLACE DU FONDS D'APPUI A L'INITIATIVE LOCALE (FAIL)

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions,

DÉCIDE de créer un fonds de soutien aux initiatives des associations, dénommé « Fonds d'Appui à l'Initiative Locale » dont l'objet est d'apporter un fonds de concours aux associations porteuses d'actions de développement et d'animation de la vie locale,

VALIDE le règlement intérieur définissant les objectifs de ce fonds, les critères d'éligibilité, et la procédure d'attribution des subventions,

DIT qu'une délibération du conseil municipal validera les avis formulés par le comité d'analyse,

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

2012-073 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – PROJET « VACANCES JUNIORS »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de réserver 50 places sur 6 séjours proposés par l'organisme « Œuvres Universitaires du Loiret »,

AUTORISE le maire à signer la convention correspondante avec les Œuvres Universitaires du Loiret,

DÉFINIT ci-après les modalités d'attribution d'une bourse aux familles :

- Public : enfants de 4 à 15 ans inclus
- Conditions : famille suivie par tout travailleur social intervenant sur le territoire de la commune
- Modalités de calcul de la bourse :



- Détermination du reste à vivre journalier :
(Ressources – charges) / Nombre de personnes au foyer = reste à vivre mensuel / 30
On entend par « ressources » la totalité des rentrées d'argent au foyer (salaires, allocations diverses, prestations familiales, pensions alimentaires.) et on entend par « charges » la totalité des dépenses sur présentation de justificatifs originaux (loyer, remboursements de prêts, dépenses énergétiques, impôts, mutuelle, assurances, frais de garde et de cantine, téléphone au-dessous de 30 €...)
- Détermination du montant de la bourse :
Coût du séjour – participation de la famille – montant total des aides de droit commun (bons CAF, aides comité d'entreprise, aides MDS....) = bourse
La participation de la famille est calculée sur la base du reste à vivre journalier multiplié par le nombre de jours (durée du séjour). Cette participation ne peut être inférieure à 5 € par jour et par enfant.
- Modalités de versement de la bourse : elle est versée au prestataire à l'issue des séjours, la famille s'acquittant de sa participation directement auprès du prestataire dans les conditions prévues par celui-ci, **DIT** qu'un crédit de 18 000 € est inscrit au budget 2012 à cet effet.

2012-074 : MESURES DE CARTE SCOLAIRE 2012-2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

RÉAFFIRME la volonté d'inscrire la Ville dans une démarche de mixité sociale au travers d'une carte scolaire équilibrée qui tienne compte à la fois de la situation réelle des effectifs et des spécificités du territoire, **DEMANDE** à Monsieur le Directeur d'Académie un nouvel examen des affectations d'enseignants pour l'année scolaire 2012-2013,

REFUSE les suppressions de postes sur les écoles maternelles René Descartes, Blaise Pascal et Alphonse de Lamartine à la rentrée 2012-2013,

DEMANDE l'ouverture d'un poste sur l'école élémentaire Blaise Pascal.

2012-075 : CESSION DU LOCAL COMMERCIAL « TAVERNE GAMBRINUS » SIS 26 RUE D'ENFER

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de vendre une partie de la parcelle cadastrée AH 203 (230 m²environ) à la SCI BESSON pour un montant de 290 000 €, étant précisé que l'acte de vente comprendra une clause selon laquelle l'acquéreur s'engage à conserver au bien son usage commercial ou d'activité professionnelle libérale,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

2012-076 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AN 05 DE LA POSTE-ZAC GAMBETTA

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AN 05 à POSTE IMMO pour un montant de 660 000€ net vendeur, **DIT** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

2012-077 : CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AN 05 DE LA POSTE-ZAC GAMBETTA

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de céder la parcelle AN 05 à la SORGEM pour un montant de 660 000 € net vendeur,

DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

2012-078 : ACQUISITION DE LA CELLULE DE 2 300 M² ENVIRON APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE PARIS LANGUEDOC CORRESPONDANT À L'ANCIEN DRUGSTORE, SITUÉE SUR LES PARCELLES AO 25 ET AO 26

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 contre,
DÉCIDE d'acquérir la cellule appartenant à la Société Foncière Paris Languedoc pour un montant de 420 000 €,

DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

2012-079 : ACQUISITION DE LA CELLULE DE 629 M² ENVIRON APPARTENANT À L'IMMOBILIÈRE CASINO CORRESPONDANT À L'ANCIENNE CAFÉTÉRIA, SITUÉE SUR LES PARCELLES AO 25 ET AO 26

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 contre,
DÉCIDE d'acquérir la cellule appartenant à l'Immobilière Casino pour un montant de 255 000€, incluant la surface utile vendue et tous les travaux de cloisonnement nécessaires à l'isolement de la cellule,

DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

2012-080 : SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) DU VAL D'ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 1 abstention,

AUTORISE le maire à signer l'avenant 2012-2014 du CUCS et tout acte s'y rapportant,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la réalisation du programme d'actions 2012-2014 seront sollicités auprès des différents partenaires : État (ACSE), Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Région Île-de-France, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Agence Régionale de Santé, bailleurs, partenaires publics et autres partenaires privés, transporteurs.

2012-081 : PROGRAMMATION 2012 DES ACTIONS RELEVANT DE LA COHÉSION SOCIALE, SOUMISES A COFINANCEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 1 abstention,

SOLLICITE de la Région Île-de-France les subventions pour les projets communaux et associatifs suivants :

Porteur	Intitulé du projet	Reconduction	Montant total de l'action	Subvention sollicitée
Service jeunesse	Festi-jeunes & Festival des musiques urbaines	oui	51 587 €	8 010 €
Association Ethnik City	Festival de danses urbaines	non	7 400 €	2 000 €
Centre social	Jardins partagés	oui	15 950 €	4 500 €
TOTAL				14 510 €

DÉCIDE de reverser le montant des subventions accordées par la Région-Île-de-France pour le projet « Festival de danses urbaines » à l'association Ethnik City.

AUTORISE le maire à signer la convention relative au reversement de la subvention régionale qui sera attribuée à l'association Ethnik City pour le projet « Festival de danses urbaines ».

2012-082 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉNOVATION DU SOL SPORTIF DES MARES YVON

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 1 abstention,



APPROUVE l'opportunité de rénovation du sol sportif de la salle des sports des Mares Yvon sis avenue de Brétigny à Saint-Michel-sur-Orge,

AUTORISE le maire à solliciter du Conseil Régional d'Île-de-France une subvention au meilleur taux et à signer tous les documents s'y rapportant,

DIT que les crédits correspondant à cette opération sont inscrits au budget primitif 2012.

2012-083 : VENTILATION ET RÉPARTITION DE LA SUBVENTION «SPORT EXCELLENCE» 2012 A L'ASSOCIATION DU CLUB NAUTIQUE ET AUX SECTIONS HANDBALL ET BASKET-BALL DE L'ASSOCIATION SAINT-MICHEL SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE les montants et la ventilation des enveloppes « sports collectifs » et « sports individuels » proposés pour l'année 2012,

AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire de 1 564 € au Club Nautique dédiée aux nageurs cités pour la saison sportive en cours par application du calcul suivant :

CLUB NAUTIQUE	Forfait « déplacement »	Forfait « qualification compétitions niveau National »	TOTAUX
Marc JOUANDON	92 €/déplacement/ 1 personne	Championnats de France open des Maîtres Hiver (Angers) : 60 €	152 €
Charlotte HULIN	92 €/déplacement/ 1 personne	Championnats de France Nationale 2 (Béthune) : 60 €	152 €
Charlotte HULIN Laetitia POUMAREDE Sylvain VALLEAU	92 €/déplacement/ 3 personnes	Championnats de France Jeunes (Saint Raphael) : 3 X 60 €	456 €
Emma BONEL Nolwenn LAUNAY Laetitia POUMAREDE Nicolas RENAN Guillaume TONNEAU	92 €/déplacement/ 5 personnes	Championnats de France Minimes (Amiens) : 5 X 60 €	Forfait global au dessus de 3 individualités : 500 €
Charlotte HULIN Sylvain VALLEAU	92 €/déplacement/ 2 personnes	Championnats de France Cadets (Amiens) : 2 X 60 €	304 €
TOTAL GENERAL			1 564 €

AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire :

- de 14 535 € à la section Handball de l'association Saint Michel Sports dédiée à l'équipe masculine de Nationale 3 pour la saison sportive en cours, représentant 57 % de l'enveloppe sport collectif de 25 500 €, soit 14 535 € ;
- et de 10 965 € à la section Basket-ball de l'association Saint Michel Sports dédiée à l'équipe féminine de Nationale 3 pour la saison sportive en cours, représentant 43 % de l'enveloppe sport collectif de 25 500 €, soit 10 965 €.

2012-084 : LOCATION DE SALLES MUNICIPALES : REMBOURSEMENT DE PARTICULIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE de faire procéder au versement d'une compensation financière d'un montant de 87 €, représentant le tiers du tarif de location :

- à Madame LUCATELLI domiciliée au 60 rue de Liers - 91240 Saint-Michel-sur-Orge,
- à Monsieur PERRAULT domicilié au 7 rue Gay Lussac - 91240 Saint-Michel-sur-Orge.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

2012-085 : CENTRE CULTUREL BASCHET : DEMANDES DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE de solliciter auprès des partenaires financiers (et plus particulièrement du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional d'Île-de-France) des subventions au taux maximum afin d'équiper le centre culturel Baschet,

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y rapportant,

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

2012-086 : RÉGULARISATION FONCIÈRE-ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC FRANCE HABITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE de procéder à l'échange des parcelles AP 15, AP 17 et AP 20, entre la commune de Saint-Michel-sur-Orge et France Habitation,

DIT que les frais de notaire sont à la charge de France Habitation,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cet échange.

2012-087 : PARTICIPATION DE LA VILLE A LA PROCÉDURE DE CONSULTATION ORGANISÉE PAR LE CIG POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le CIG va engager début 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2013.

La séance est levée à 23h30

Le maire



Bernard ZUNINO.